

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE

REUNION PUBLIQUE D'OUVERTURE DES ALPES- MARITIMES

SYNTHESE

VERSION ## DU 25/06/2019

LES ETUDES PREALABLES A L'ENQUETE D'UTILITE PUBLIQUE SONT FINANCEES PAR :



DATE ET LIEU

18/06/2019	Hôtel du Département – Palais des Rois Sardes - Nice
------------	--

NOMBRE DE PARTICIPANTS : 60 personnes

EN TRIBUNE

Jean-Marc ILLES	SNCF Réseau – Directeur régional adjoint – Chef de mission LNPCA
Nicolas GUYOT	SNCF Réseau – Directeur des études
Roland LEGRAND	SNCF Réseau – Directeur des gares nouvelles
Bernard COUVERT	ARTELIA – Conseil et stratégie
Philippe QUEVREMONT	CNDP – Garant de la concertation

Charles-Ange GINESY, président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes, ouvre la réunion en soulignant le soutien du département vis-à-vis du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur, indispensable pour oxygéner le territoire et pour rapprocher Nice de la capitale régionale. Il précise en effet que la ligne littorale ne dispose plus de la capacité suffisante pour augmenter le nombre de trains du quotidien. Il rappelle enfin que l'unité des élus régionaux lors de la visite du Conseil d'Orientation des Infrastructures a permis de faire en sorte que ce projet, contrairement à bon nombre de grands projets, ne soit pas arrêté.

Thierry OCCELLI, vice-président de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, exprime pour sa part la nécessité de proposer des solutions de transport en commun performantes, telles que le permettront les aménagements des phases 1 et 2 de la LNPCA pour permettre aux populations de modifier leur comportement et de sortir du tout voiture. Il précise que le Pôle Métropolitain Cap Azur va prochainement voter une motion demandant les aménagements de phase 2 soient réalisés en même temps que ceux de la phase 1 afin d'accélérer la mise en œuvre du cadencement à 6 trains par heure et par sens sur la Côte d'Azur.

Philippe TABAROT, vice-président du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur souligne que l'unité politique régionale autour de la réalisation du projet a permis d'obtenir la décision ministérielle du 4 mars 2019 pour que soient engagées dans les meilleurs délais les phases 1 et 2 du projet qui visent à améliorer les transports du quotidien. Il indique que l'axe Marseille-Vintimille étant inscrit en tant que corridor européen, l'Union Européenne pourrait financer le projet à hauteur de 30%. Il rappelle que l'amélioration des infrastructures ferroviaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, telle que permise par le projet, est indispensable afin de permettre, dans le contexte d'ouverture à la concurrence, aux opérateurs ferroviaires de proposer de nouvelles offres, afin de préserver l'attractivité

de la région, conditionnée à son accessibilité, afin de lutter contre la pollution de l'air et préserver l'espérance de vie des habitants du territoire régional. Philippe TABAROT précise, en conclusion, que la réussite de cette phase concertation qui s'ouvre est l'ultime chance de « récupérer » les fonds de l'Etat et de l'Europe pour financer ce projet qui n'a plus rien à voir avec les projets précédemment présentés.

Philippe QUEVREMONT, garant de la concertation, désigné par la *Commission Nationale du Débat Public* (CNDP) et indépendant du maître d'ouvrage, explique qu'il veille à la bonne information et participation du public et formule ses recommandations pour le bon déroulement de la réunion publique.

La réunion publique se déroule ensuite en deux temps :

- Présentation par SNCF Réseau, des enjeux du projet LNPCA, des aménagements prévus dans les Alpes-Maritimes en phase 1 et 2 et du dispositif de concertation publique (45 minutes),
- Echanges avec le public (1h30).

THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ECHANGES

Les 13 interventions ont majoritairement porté sur l'expression de la nécessité d'améliorer, au plus tôt, les infrastructures ferroviaires afin de permettre, au regard des enjeux environnementaux, le développement de l'usage du train. Par voie de conséquence, le phasage du projet a été l'objet d'un grand nombre d'interventions.

Les interventions sur le **phasage du projet** ont porté sur :

- la nécessité de réaliser les aménagements prévus en phase 3 et 4 dans des délais plus courts que ceux indiqués dans le scénario 2 du Conseil d'Orientation des Infrastructures ;
- la nécessité de conduire des études foncières dans le secteur de la gare des Clausonnes afin de pouvoir réserver les emprises foncières nécessaires à sa réalisation, dans un contexte de développement de la technopole, et pour préciser les impacts fonciers de la réalisation de cette gare ;
- la possibilité de réaliser la phase 3, la section de ligne nouvelle entre Nice et Cannes, via la gare des Clausonnes, avant les aménagements des phases 1 et 2 ;
- la dénonciation de ce phasage et la demande d'études visant à démontrer, d'une part, l'opportunité de la gare aux Clausonnes et de la boucle ferroviaire et d'autre part la faisabilité de la réalisation de cette boucle au regard des impacts sur la ressource en eau et le risque d'inondation.

La thématique de l'ERTMS a été évoquée à trois reprises au travers de questions portant sur le financement du matériel roulant et de l'équipement de l'axe Marseille-Gênes, ainsi que sur la date de mise en service de ce nouveau système de signalisation.

Concernant les **aménagements et services des phases 1 et 2**, les questions ont porté sur :

- Les dessertes prévues entre Nice et Monaco
- La robustesse des 2 voies entre Nice Aéroport et Nice Ville,
- Les dessertes intervilles prévues à l'horizon de la réalisation des phases 1 et 2
- Le modèle utilisé pour établir les prévisions de fréquentation.

La question de la préservation de la faisabilité de la **3^{ème} voie entre Cagnes-sur-Mer et Nice**, et donc de la conservation des emprises ferroviaires en entrée de Nice a été posée.

Une question a été posée sur la réalisation d'une **4^{ème} voie en gare de Cagnes-sur-Mer**, prévue dans les projets antérieurs.

Enfin, plusieurs intervenants ont tenu à remercier le maître d'ouvrage pour la précision des interventions et la mise en œuvre de cette phase de concertation.

Ce document relate l'expression du public lors de la réunion. Les réponses de SNCF RESEAU sont reprises dans le support de présentation ou dans le verbatim de la réunion qui sont disponibles sur le site internet <https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>.